

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 11 mars 2026 relatif à la composition de la formation spécialisée de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Pas-de-Calais.

NOR : JUSF2528468A

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II, de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1^{er} au 8 décembre 2022 pour la désignation des représentants du personnel siégeant dans la formation spécialisée instituée auprès de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 06 octobre 2025 relatif à la composition de la formation spécialisée de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Pas-de-Calais.

ARRETE :

Article 1er

Sont désignées représentants du personnel au sein de la formation spécialisée de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Pas-de-Calais les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- Titulaires : Madame Hélène DEMOL
Monsieur Antony LOURDEL
- Suppléants : Monsieur Mehdi ATTAFI
Monsieur Rémi COPIN

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires : Madame Audrey GILBERT
Monsieur Christophe CARON
Monsieur Jérôme GILBERT
- Suppléants : Madame Lesly DURANTON
Madame Elodie RENSON
Madame Katia SOKOLOWSKI

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

- Titulaires : Monsieur Geoffrey BUISSON
Monsieur Julien BURGARD
- Suppléants : Monsieur Mohamed IDRAHOU
Monsieur Patrice VECHE

Article 2

L'arrêté du 06 octobre 2025 susvisé est abrogé.

Article 3

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 11 mars 2026

**La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse
du Pas-de-Calais**

A DIRECTRICE TERRITORIALE

Françoise DEWAMIN

Françoise DEWAMIN